

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 Octobre 2020

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de la convocation : 09/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt, le quinze Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GERARD, Maire.

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Sophie ROCHER, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie DUPARQUE, Valérie DENAISON, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Martine ROUSSEL-VANHEE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Laurence FORISSIER, Denis TONNEL

Était absente :

Véronique HARDOUIN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Peggy DEPREZ, Jean-Claude LECLERCQ, Olivier WALLART, Christine MAHMOUDI.

Monsieur le Maire : «*Mes chers collègues, je déclare ouvert ce Conseil Municipal du jeudi 15 octobre 2020. Cette séance commence par l'appel. Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Je vous propose de désigner Louis RANDOUX comme secrétaire de séance conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Félicitations Monsieur Louis RANDOUX ! Je vous propose de faire approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 7 mai, 4 juin et 17 juin 2020. Est-ce qu'il y a des observations sur ces procès-verbaux ? Pas d'observation. Je vous en remercie.* »

--- oOo ---

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉCISIONS MUNICIPALES

ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : EMILIE BOULET

2020_07_n0043_DEC : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

2020_07_n0044_DEC : GARDERIE SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : PIERRE VERLEY

2020_07_n0042_DEC : VENTE DE TABLETTES MISES A DISPOSITION DES ELUS DANS LE CADRE DU MANDAT 2014-2020

CULTURE ET COMMUNICATION, GRANDS ÉVÉNEMENTS : SOPHIE ROCHER

2020_07_n0039_DEC : MISE A JOUR DES TARIFS DE MARCQ PLAISANCE

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE

2020_08_n0051_DEC : DEMANDE DE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION FORMULÉE AUPRÈS DE LA METROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ 68 RUE CANROBERT

2020_08_n0052_DEC : DECISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR MONSIEUR ABDERRACHID KERRIZ

2020_09_n0056_DEC : DECISION DE PREEMPTION PORTANT SUR UN IMMEUBLE A USAGE AUTRE QU'HABITATION, SITUE 68 RUE CANROBERT, SUITE A LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE AU PROFIT DE LA VILLE

2020_09_n0059_DEC : DECISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR MONSIEUR TONNEL ET MADAME FORISSIER

2020_09_n0063_DEC : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX 6 RUE DU QUESNE AU PROFIT DE L'ÉTAT (CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES) POUR UNE DUREE DE NEUF ANNEES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2020

2020_09_n0065_DEC : REMBOURSEMENT A LA SUITE D'UN SINISTRE

2020_10_n0068_DEC : DECISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR MONSIEUR DUMONT

FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : CATHERINE JONCQUEZ

2020_07_n0047_DEC : ACCUEILS DE LOISIRS : TARIFICATION POUR LES ENFANTS NON-MARCQUOIS

2020_09_n0062_DEC : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'UNE CRECHE DE 20 PLACES

SPORT, SANTE ET RELATIONS INTERNATIONALES : DIDIER ELLART

2020_09_n0053_DEC : PISCINE MUNICIPALE : TARIFICATION

2020_09_n0054_DEC : TARIFICATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

2020_09_n0055_DEC : EQUIPEMENTS SPORTIFS : TARIFICATION

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2020_07_n0040_DEC : AVENANT N°2 AU CONTRAT ENTRE LA SOCIETE MEDIAVISION ET JEAN MINEUR ET LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

2020_07_n0041_DEC : FOURNITURE DE MATERIAUX BOIS, DE PLATRERIE ET D'ISOLATION

2020_07_n0045_DEC : FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL - LOT 1 SANS SUITE

2020_07_n0046_DEC : REHABILITATION ET EXTENSION DES BATIMENTS DU CARRE SAINT-JOSEPH - AVENANT N°4 AU LOT NUMERO 2

2020_07_n0048_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - AVENANT N°2 AU LOT 2

2020_09_n0057_DEC : FOURNITURE D'ARBRES ET DE VEGETAUX - AVENANT N°1 AU LOT N°2

2020_09_n0058_DEC : FOURNITURE D'ARBRES ET DE VEGETAUX - AVENANT N°1 AU LOT N°4

2020_09_n0060_DEC : VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS DES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 1

2020_09_n0061_DEC : FOURNITURE DE MATERIAUX DE VOIRIE POUR LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

2020_10_n0067_DEC : FOURNITURE DE MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'AIRES DE JEUX LUDIQUES ET AQUATIQUES - AVENANT N°1

--- oOo ---

Monsieur le Maire : *«Le Conseil Municipal se divise toujours en deux parties. La première concerne les décisions municipales qui sont prises en vertu des pouvoirs qui me sont octroyés par cette assemblée. Elles n'appellent pas de débat mais peuvent susciter une demande d'explication de votre part. Je pense qu'il y a une demande d'explication qui a été faite par Madame Odile VIDAL-SAGNIER sur les deux décisions relatives à la restauration scolaire et à la garderie scolaire. Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous avez la parole.»*

➤Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes, chers collègues, mesdames et messieurs. Je souhaiterais faire quelques remarques à propos des décisions 1 et 2 qui fixent les tarifs de garderie et de restauration scolaire. Nous regrettons, une nouvelle fois, que ces tarifs ne fassent pas l'objet d'une délibération. Ce sujet n'a pas été évoqué en commission. Le tarif le plus élevé est appliqué aux non Marcquois quel que soit leur niveau d'imposition. J'ai déjà fait cette remarque à un Conseil Municipal en 2018. La différence est de 1,22 euros pour la garderie, soit 4,88 euros pour une semaine et de 3,48 euros pour la restauration, soit 13,92 euros pour une semaine. Je fais remarquer également que ces tarifs sont plus élevés que pour la tranche la plus haute des familles marcquoises. Cela fait une différence de 0,79 euros pour la garderie et 1,46 euros pour la restauration. Certaines familles n'ont d'autre choix que de venir déposer leurs enfants dans nos écoles. Ils ont un travail sur Marcq et ils préféreraient certainement avoir moins de trajet et éviter à leurs enfants d'aller en garderie. Au titre de la solidarité vis-à-vis des familles qui sont à la périphérie et pour celles qui ne paient pas d'impôts, nous aurions souhaité que les enfants de ces familles puissent bénéficier d'un tarif moins élevé. Concernant l'échelle entre les différentes catégories d'imposition, en ce qui concerne la garderie, il y a une différence de 0,50 centimes d'euros entre les plus bas revenus et les plus élevés. Ne parlons pas des 0,14 centimes et de 0,2 centimes. Cet échelonnement est vraiment différent par rapport celui des accueils de loisirs où là, il est significatif. Nous souhaiterions à l'avenir faire une étude plus approfondie pour un tarif plus adéquat. Une première démarche serait peut-être de regarder combien d'enfants sont concernés. A la fois, ma collègue Martine ROUSSEL-VANHEE et moi-même, avons mis en évidence ces questions de tarification, mais elles n'ont jamais permis le débat que tous nos concitoyens attendent. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Je vais demander à Emilie BOULET peut-être d'apporter quelques réponses et je compléterai le cas échéant.»*

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : *«Je rappelle tout d'abord que les tarifs n'ont pas évolué. Ils n'ont pas bougé depuis deux ans. Je rappelle aussi que pendant la période du mois de mai et du mois de juin, nous avons fait le choix de facturer toutes les familles, quel que soit leur revenu, au tarif de 2,25 euros ce qui correspond au tarif le plus bas. Donc nous avons décidé d'augmenter, mais de façon échelonnée, les tarifs de la restauration. Nous avons choisi de faire évoluer les tarifs en fonction des tranches ce qui fait que les familles concernées par la tranche A, par exemple, au lieu de payer 2,25 euros, paieront 2,26 euros. Voilà je pense que nous avons vraiment travaillé sur la grille pour qu'elle soit en fonction des revenus des familles.»*

Monsieur le Maire : *«Bien merci. Moi je suis Maire de Marcq-en-Barœul. Je ne suis pas Maire des autres villes et je pense qu'il n'y a aucune ville où il y a ce type de réciprocité. D'ailleurs, s'il y avait une réciprocité, nous pourrions peut-être en parler mais il y a la carte scolaire, je le rappelle quand même. Je crois qu'il faut ici que nous nous occupions d'abord des Marcquois et je n'ai rien contre les autres. Nous faisons des tarifs qui ne sont pas prohibitifs, nous venons de l'expliquer et puis il n'y a rien de nouveau puisque c'est chaque année les mêmes choses qui s'appliquent comme dans toutes les communes. Merci beaucoup. Pas d'autres observations sur les décisions municipales, nous allons passer aux délibérations.»*

---oOo---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
<u>Monsieur le Maire</u>	
2020_10_N°0070 : LIBAN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LES AMIS D'ANTELIAS	Monsieur le Maire Laurent SEAILLES
2020_10_N°0071 : CATASTROPHE NATURELLE DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES POPULATIONS ET COMMUNES SINISTRÉES	Monsieur le Maire
2020_10_N°0072 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	
2020_10_N°0073 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AÉRODROME DE LOISIRS (SIGAL)	Monsieur le Maire Françoise GOUBE Denis TONNEL
2020_10_N°0074 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	Monsieur le Maire, Laurent SEAILLES

2020_10_N°0075 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS	Monsieur le Maire Loïc CATHELAIN Denis TONNEL Odile VIDAL-SAGNIER
<u>ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS, POLITIQUE DE LA VILLE, LIEN ARMÉE - NATION, COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES</u> Loïc CATHELAIN	
2020_10_N°0076 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	Loïc CATHELAIN
<u>TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Pierre VERLEY	
2020_10_N°0077 : PARTICIPATION DE LA VILLE AU PLAN "1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS DE FRANCE 2020-2022" LANCE PAR LA RÉGION	Pierre VERLEY
2020_10_N°0078 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DÉCIDER ENSEMBLE	Monsieur le Maire Odile VIDAL-SAGNIER
<u>ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT, AGRICULTURE, PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI</u> Nicolas PAPIACHVILI	
2020_10_N°0079 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES AUX TRAVAUX DES COMMERÇANTS ET ARTISANS	Nicolas PAPIACHVILI
<u>TRAVAUX, DU CADRE DE VIE, DE L'URBANISME, DES ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES ET FONCIERES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</u> Françoise GOUBE	
2020_10_N°0080 : RAVALEMENT DE FAÇADES - RÉACTUALISATION DE LA DURÉE D'APPLICATION DU RÉGIME D'ATTRIBUTION DE PRIMES	Françoise GOUBE
2020_10_N°0081 : ACQUISITION D'UN GARAGE SITUÉ DANS LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE RUE MONTGOLFIER	Françoise GOUBE
2020_10_N°0082 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE DE L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES PARCELLES SISES CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLÉMENT ET CADASTRÉES SECTION BS NUMÉROS 381 ET 421	Monsieur le Maire Françoise GOUBE Laurence FORISSIER Martine ROUSSEL-VANHEE
<u>FINANCES ET PILOTAGE DES CONTRATS</u> Pascal LHERBIER	
020_10_N°0083 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2021	Pascal LHERBIER

2020_10_N°0084 : FIXATION DES RÈGLES D'AMORTISSEMENT COMPTABLES EN INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57	
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE</u> Catherine JONCQUEZ	
2020_10_N°0085 : CANDIDATURE DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL AU TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS	Catherine JONCQUEZ
2020_10_N°0086 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017-2020 POUR INTÉGRER LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE DE LA PETITE BUISSONNIÈRE	Monsieur le Maire Catherine JONCQUEZ
<u>TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION, RESSOURCES HUMAINES, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN	
2020_10_N°0087 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION	Alain CHASTAN Martine ROUSSEL-VANHEE
2020_10_N°0088 : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020	Alain CHASTAN
2020_10_N°0089 : VACATIONS PÉDIATRIE	Monsieur le Maire Alain CHASTAN Martine ROUSSEL-VANHEE
2020_10_N°0090 : RECRUTEMENT DE DEUX ENSEIGNANTS AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE	Monsieur le Maire Sophie ROCHER Alain CHASTAN
<u>SPORT, SANTÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES</u> Didier ELLART	
2020_10_N°0091 : VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BARŒUL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE AU CHAMPIONNAT DE LIGUE A POUR LA SAISON SPORTIVE 2020/2021	Didier ELLART

Monsieur le Maire : *«La première délibération concerne une subvention exceptionnelle que nous voulons accorder en faveur de l'association «Les Amis d'Antélias». Vous savez que sur Marcq-en-Barœul, il y a une association qui fait vivre un jumelage avec le Liban et notamment avec une paroisse qui est dans la banlieue de Beyrouth. Nous avons bien sûr été tous particulièrement émus de ce drame absolu qui est survenu le 4 août 2020 lorsqu'une très forte explosion est survenue sur le port de Beyrouth qui a fait plus de 190 morts et plus de 6 500 blessés. Vous avez quelques photos qui apparaissent. Le souffle de l'explosion a rasé tout un quartier mais le souffle a également fait que dans tous les immeubles qui sont restés debout, il n'y a plus de fenêtres. Il n'y a plus de portes dans les écoles et il n'y a plus de huisseries qui tiennent debout.*

Vous voyez des photos des classes. L'hiver étant toujours assez froid au Liban, nous avons essayé de réfléchir à une idée qui pourrait faire en sorte que nous aidions utilement des enfants des écoles et notamment une école multiconfessionnelle par l'intermédiaire de l'association «Les Amis d'Antélias». Nous souhaiterions pouvoir aider cette école à refaire ses huisseries, à refaire le clos de son immeuble pour que les enfants puissent bénéficier d'une éducation dans des conditions à peu près satisfaisantes et ce le plus vite possible si cela est envisageable. Nous savons aussi qu'il faut que les aides soient le plus vite ciblées et arrivent là où elles doivent aller sans frais annexes qui pourraient être prélevés par qui que ce soit. Nous avons toutes les garanties avec l'association «les Amis d'Antélias» pour que cette subvention, qui sera concrétisée dans le cadre d'une convention que nous allons faire avec eux et avec la direction de l'établissement, arrive à destination. Nous voudrions permettre la réparation de cinquante-deux ouvrants d'une école en recourant bien sûr aux entreprises du secteur afin de favoriser l'emploi local. Nous avons dans cette affaire, des interlocuteurs d'une très grande confiance, d'une totale confiance, et nous aurons bien sûr un rendu et un retour de tout ce qui sera réalisé. Voilà, c'est une démarche de solidarité internationale et la Ville a toujours su répondre à ces questions. Monsieur SEAILLES, je crois que vous avez demandé la parole au nom de votre groupe.»

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES :** *«Merci Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs les Adjointes, chers collègues, je voudrais indiquer ici que le groupe Marcq Ensemble soutient tout à fait cette démarche de solidarité avec les habitants de Beyrouth et il approuve le versement de cette subvention de 15.000 euros.»*

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Monsieur SEAILLES, excusez-moi. Je suspends trente secondes le Conseil parce que j'ai Monsieur le Préfet au téléphone, d'accord. Compte tenu de la situation, c'est peut-être important.»*

Monsieur SEAILLES je vous prie de m'excuser. J'expliquerai dans trente secondes de quoi il s'agit. C'est important. Bien vous marquez votre accord et nous sommes tous solidaires avec cette démarche que nous voulons engager à l'égard du Liban, je vous en remercie.»

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES :** *«Tout à fait nous voulions néanmoins ajouter que nous nous préoccupons du caractère confessionnel de l'école des filles de la charité et nous souhaiterions que la Ville puisse éventuellement aider un autre acteur qui ne s'inscrirait pas dans la même mouvance pour rentrer dans le mouvement, je dirais, de développement du multilatéralisme et éviter la fracture qui existe déjà au Liban entre les différentes communautés.»*

Monsieur le Maire : *«Merci de votre observation Monsieur SEAILLES. Cela ne nous a pas échappé et c'est bien la raison pour laquelle nous avons pris le soin d'aider cette association qui va aider une école multiconfessionnelle. C'est quelque chose qui nous paraissait également important. Nous pouvons voter cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0070DEL est adoptée à l'unanimité

La deuxième délibération concerne également un geste de solidarité que nous voulons effectuer à l'égard du département des Alpes-Maritimes puisque le drame que connaissent aujourd'hui ces populations, à la suite de cette tempête du 2 octobre 2020, est épouvantable. Ces intempéries, d'une ampleur exceptionnelle, ont dévasté toute une vallée de l'arrière-pays niçois et ont provoqué bien sûr, au-delà des morts, des destructions extraordinairement importantes et très très onéreuses. Je voulais simplement insister sur le fait que la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite aider le département des Alpes-Maritimes par une subvention exceptionnelle de l'ordre de quinze mille euros. Vous savez que les dégradations se chiffrent en milliards et que c'est quelque chose de tout à fait inédit puisque refaire une route dans une partie montagneuse ça coûte beaucoup plus cher que n'importe où ailleurs. Il y a aussi des maisons, des écoles et des équipements publics à reconstruire et donc, nous souhaitons aider le département des Alpes-Maritimes. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y avait pas de demande de prise de parole, je considère que cette délibération est adoptée.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0071DEL est adoptée à l'unanimité

Il n'y a pas de demande de prise de parole je crois sur la désignation des représentants de la Ville au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ce que l'on appelle la CLECT et je vous propose d'adopter cette délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0072DEL est adoptée à l'unanimité

Le rapport suivant concerne la communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) qui regroupe les communes de Bondues, de Marquette, de Wambrechies et de Marcq-en-Barœul.

Ce SIGAL nous amène à gérer ensemble cet aérodrome de Bondues mais sur lequel nous n'avons d'ailleurs aucun mètre carré de territoire communal mais qui porte le nom d'aérodrome de Lille-Marcq puisque l'histoire de ce site fait qu'un aérodrome porte le nom de la ville la plus proche, la plus peuplée et le nom du chef-lieu de canton ce qui était le cas de la Ville de Marcq-en-Barœul. Nous sommes réunis dans un syndicat effectivement de communes et il y a un rapport annuel réalisé sur les activités qui s'y déroulent. Vous savez que ce SIGAL a effectué un certain nombre d'investissement notamment pour permettre à l'aviation aéronautique de s'exprimer dans des conditions plus conformes à la sécurité que nous pouvons en attendre. Il y a un dialogue très constructif qui est en place avec toutes les unions aériennes et cela se passe très bien avec eux. Nous savons que nous avons un aérodrome à nos portes et nous en acceptons l'augure bien évidemment. Je n'oublie pas cependant qu'il y a constamment cet avion de voltige qui fait de l'acrobatie et de la voltige aérienne au-dessus de nos têtes ce qui-là me pose un véritable problème comme à de très nombreux Marcquois. J'ai été à de très nombreuses reprises saisi de ce problème. Tout le monde comprend qu'il y ait de l'activité, de l'aviation de plaisir, de loisirs. Tout le monde comprend qu'il y ait du planeur et tout le monde comprend qu'il y ait du parachutisme mais la voltige aérienne nous paraît complètement hors de propos et incompréhensible dans un milieu urbain. Cela n'a pas sa place chez nous. J'ai écrit à de très nombreuses reprises à Monsieur le Préfet me faisant l'écho des nombreux Marcquois qui se plaignent de l'attitude irresponsable de la personne qui s'adonne à cette voltige aérienne. J'ai déjà reçu des courriers de Monsieur le Préfet qui m'avait indiqué qu'il y aurait des couloirs aériens dédiés à l'extérieur de nos communes. Moi, je considère que ça continue. J'ai encore eu récemment des critiques de Marcquois sur ce sujet. Je pense vraiment devant cette persistance et des nombreuses réclamations, il convient d'étudier de nouveaux moyens de droit pour faire respecter la tranquillité des gens et leur sécurité. La voltige aérienne n'a rien à faire sur un aérodrome de loisirs. Nous sommes très fiers de l'aérodrome mais pas de la voltige aérienne. Je voulais vous dire que ce rapport d'activité n'appelle pas d'observations particulières, je ne pense pas qu'il y avait de demande de prise parole d'ailleurs. Monsieur TONNEL vous vouliez prendre la parole ?»

► **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** «*Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, toutes nos excuses ! Nous pensions que c'était à 19 heures et nous sommes désolés pour ce retard. On en est vraiment très peiné. C'est la première fois depuis 2001. Merci Monsieur le Maire pour nous donner la parole. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la délibération présentée ce soir nous propose d'adopter le rapport d'activité 2019 du SIGAL. Rappelons qu'il s'agit du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Loisirs. Ce syndicat dont vous êtes, Monsieur le Maire, le second vice-président, est financé par les participations des communes de Marcq, Wambrechies, Marquette et Bondues. Le budget de fonctionnement 2019 dégage un excédent de 91 564 euros, le budget investissement 2019 dégage également lui aussi un excédent de 152 607 euros. En ce début de mandat, il nous apparaît plus qu'opportun de pouvoir débattre de la place de notre Ville dans les différents syndicats intercommunaux auquel nous appartenons et notamment celui du SIGAL. D'autant plus, comme vous l'avez rappelé que notre Ville est le premier financeur de ce syndicat, et de très loin, alors même que l'emprise de l'aérodrome ne concerne pas du tout notre Ville. Rappelons que la contribution financière est basée sur le nombre d'habitants de chaque commune et non pas sur le nombre de mètres carrés de la zone gérée par le SIGAL.*

Résumons la situation. Nous subissons les nuisances sonores des avions même si le nouveau couloir aérien pour la voltige en a réduit fortement l'impact. Nous avons tous été très surpris de voir construire à l'entrée de notre Ville des nouveaux bureaux, des hôtels, des restaurants et autres dont l'esthétique est parfois très discutable. Nous subissons les bouchons générés par ces nouvelles activités et malgré cela nous alimentons le budget de ce syndicat en très grande partie, sans même avoir notre mot à dire, ni sur son avenir, ni sur ses grandes orientations. Tout cela dans quel but et pour quel bénéfice ? Notre intérêt est pourtant de préserver le SIGAL grâce à l'activité aéronautique mais en préservant bien évidemment un espace naturel qui va bien au-delà de l'aérodrome. Stop à sa lourde transformation et à la vente de ces terrains parfois à des prix sujet à caution ! Alors oui, nous sommes pour un débat ouvert au sein de cette assemblée sur le devenir de cet espace historique à moyen et à long termes. L'argent des Marcquois doit être utilisé à bon escient. Encore faut-il qu'ils sachent à quoi il va servir ? Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL. *«Nous sommes bien sûr très attentifs à défendre les intérêts des Marcquois et nous sommes très fiers d'avoir effectivement cet aérodrome à nos portes. Nous sommes également très heureux que les communes sur lesquelles cet aérodrome est installé, nous aient accepté en leur sein avec les règles de fonctionnement qui sont un concours financier par nombre d'habitants des communes concernées. Nous sommes très actifs et très présents au sein de ce syndicat intercommunal, Françoise GOUBE et Pierre VERLEY suivent ces dossiers avec une très grande attention ainsi que nos collaborateurs. Nous sommes entrés dans ce syndicat intercommunal et cela nous a permis aussi de bénéficier de l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage puisque nous devons créer une aire d'accueil des gens du voyage dans notre commune et nous l'avons réalisé en intercommunalité. Je pense que c'était quelque chose d'intelligent en tout cas et qui rencontrait l'intérêt de la Ville de Marcq-en-Barœul. Pour financer les opérations qui sont faites sur ce site parce qu'il y avait des investissements très lourds à faire, comme la réalisation de hangars et autres pour l'activité aéronautique, il y a eu à la frange des terrains qui ont été vendus et sur lesquels il y a eu des constructions. Tous les goûts sont dans la nature. L'architecture, c'est quelque chose de complexe. Certains apprécieront, d'autres moins. Mais ce SIVOM est géré avec beaucoup de rigueur et d'attention avec un Président extrêmement actif et présent qui est Monsieur le Maire de la Ville de Bondues. Je le remercie de l'esprit qu'il fait régner au sein de ce syndicat intercommunal parce que c'est vraiment un esprit de respect des uns, des autres, d'écoute et toujours dans une démarche toujours très constructive si je puis dire. Peut-être que Françoise GOUBE peut témoigner également de ce qui s'y passe. »*

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«J'aimerais préciser, à la suite de ce qu'a dit Monsieur le Maire à propos des gens du voyage, que d'avoir participé avec les trois villes voisines à la création de cette aire d'accueil sur l'espace de l'aérodrome, nous permet d'être en règle avec la loi relative aux gens du voyage, ce qui nous permet aussi de ne pas avoir d'implantations sauvages sur la Ville. Ainsi les rares fois d'ailleurs où nous avons connu ce type d'implantations, nous avons pu réagir instantanément pour pouvoir les faire partir et le Préfet nous suit parce que nous sommes en conformité avec la loi.*

Si nous n'avions pas cet emplacement commun sur l'aérodrome au choix, ou nous serions dans l'illégalité, ou nous serions obligés de trouver un autre emplacement sur la Ville. Je tiens à préciser que Patrick DELEBARRE, comme l'a dit Monsieur le Maire, est particulièrement investi sur le sujet et nous aide vraiment beaucoup dans la gestion de cette aire.»

Monsieur le Maire remercie Françoise GOUBE. *«Il ne s'agit pas d'adopter ce rapport mais d'en prendre acte. Ceux qui sont contre le fait de prendre acte de ce rapport peuvent le signaler mais il s'agit simplement de prendre acte de ce document.*

Le dossier suivant concerne la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Métropole Européenne de Lille. Je ne sais pas s'il y a des questions particulières sur ce dossier. Est-ce que quelqu'un a demandé la parole ? Monsieur SEAILLES, vous aviez demandé la parole, je crois. Vous avez la parole.»

► **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : *«Merci Monsieur le Maire. Le groupe Marcq Ensemble a pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale et partage les interrogations formulées sur le choix du biotope. C'est un des points qui attire l'attention dans ce rapport. Il s'agissait de reloger dans un immeuble de 30 000 mètres carrés, répartis sur sept étages, 1800 fonctionnaires des services de la MEL. La présentation de ce choix par l'exécutif de la Métropole estime le coût cumulé des dix-huit ans de location avec la vente pour 75 millions finalement réévaluée à 95 millions d'euros du site de la rue du Ballon à un total de 50,9 millions d'euros contre 116 et 118 millions d'euros pour les autres options qui incluaient une destruction et une reconstruction d'un immeuble, avec de plus l'avantage d'un emménagement en décembre 2019 dans des locaux qui étaient initialement prévus pour l'agence européenne du médicament qui a été installée dans un autre pays européen. Cependant, et c'est là-dessus que nous sommes préoccupés, la MEL a accepté des clauses du bail qui sont totalement exorbitantes du droit commun et qui font que la Métropole prend en charge tous les travaux y compris les gros travaux relevant notamment du propriétaire alors que parallèlement cette opération se traduit par un appauvrissement du patrimoine de la Métropole de 49 millions d'euros du fait de la vente, non compensée, du terrain de la rue du Ballon. Si l'on prend en compte la durée de vie habituelle d'un immeuble estimée à 36 ans, le coût net actualisé de l'option de location atteint en fait 173 millions d'euros soit, un surcoût sur cette durée totale de 41 millions d'euros, tandis que de graves incertitudes continuent à peser sur le logement des services à l'issue du bail de 18 ans. Il y a eu un vrai problème de méthode et un doute sur certaines des informations données sur les attendus de ce choix. La gestion du Président CASTELAIN n'est pas clairement au niveau de ce qu'on pouvait attendre d'une Métropole qui se retrouve donc aujourd'hui fortement appauvrie. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire remercie Monsieur SEAILLES. *«Juste quelques observations. La Chambre Régionale des Comptes, dans ses conclusions, précise que la gestion de la MEL est plutôt bonne, hors bien sûr, les observations que vous faites sur celles liées au nouveau siège sur lequel il y a une appréciation différente. J'en dirai juste un mot.*

La Chambre reconnaît la transparence et la fiabilité des comptes au regard de l'application des lois et règlements et je vais vous lire puisque vous avez lu un extrait du rapport, je voudrais lire un extrait du rapport qui me paraît important parce que vous savez, moi je dis toujours qu'on se doit bien sûr d'être exigeant mais on doit toujours être très juste dans ce que l'on dit et faire vraiment la part des choses : « La situation financière de la Métropole s'est nettement améliorée entre 2015 et 2018. La Collectivité présente une capacité de désendettement consolidé de trois ans et demi. C'est très peu ; on aimerait qu'il y ait beaucoup de collectivités dans cette situation. Elle a réduit sa dette consolidée de 1,6 milliard à 1,4 milliard, le budget de la MEL étant de 1 650 000 milliards euros. Le niveau d'autofinancement s'est redressé sous l'effet principalement de la hausse des ressources d'exploitation et de l'évolution modérée des charges malgré des transferts de compétences et les intégrations d'établissements publics administratifs. Cependant la progression des ressources fiscales est marquée par une certaine atonie puisque, effectivement, il n'y a pas eu notamment d'augmentation des impôts. Les dotations sont en net recul pour la même période, c'est-à-dire les dotations de l'Etat. » Je trouve que c'est quand même quelque chose qui est extrêmement positif et ce rapport, je le dis franchement, est un rapport qui est très favorable à la MEL sur sa gestion au quotidien. Simplement, il y a effectivement une observation qui est faite par la Chambre Régionale des Comptes sur le biotope et je ne veux pas du tout polémiquer. Nous ne sommes pas là pour ça d'ailleurs puisqu'il s'agit simplement d'en donner connaissance. Il est vrai que la MEL s'est engagée sur une location par un bail de dix-huit ans. Il y a deux hypothèses : soit on est propriétaire de ses locaux, soit on est locataire de ses locaux et il y a des approches qui peuvent être différentes ; je le reconnais moi-même. J'ai déjà dit publiquement que j'ai pu m'interroger aussi sur ce choix : est-ce qu'on est propriétaire ou est-ce qu'on est locataire ? L'intérêt d'être locataire, c'est que dans dix-huit ans qui sait quel sera le top du top des services que l'on peut espérer dans un bâtiment extrêmement moderne. Ça se déprécie très vite. Il y a beaucoup d'entreprises qui sont toujours locataires parce qu'elles partent au bout d'un moment ou à la fin de leur bail et puis elles vont louer autre chose. Dix-huit ans, c'est un long bail mais c'est le bail repris par la MEL parce que l'agence du médicament n'occupe pas ce bâtiment. Dire que l'on reprend les droits et obligations de l'agence du médicament sans savoir où la MEL va, n'est pas correct. Dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est fait état dans un tableau numéro 9, comparaison financière sur dix-huit ans, des trois scénarii présentés au Conseil Métropolitain du 23 février 2018. Il est dit, si vous restez sur le site, et que vous le réhabilitez, le coût net, c'est 116 millions ; si vous faites un projet de tour, c'est 118 millions de coût net et puis, si vous faites le biotope 1 et 2, c'est 50,9 millions, comme vous l'avez dit tout à l'heure, avec un bail de dix-huit ans. Il y a une extrapolation pour dire mais si les services de la MEL restaient dix-huit ans de plus soit trente-six ans et donc le compte n'est pas le même. Il y a quand même deux appréciations différentes, je respecte le travail de la Chambre Régionale des Comptes. Je respecte aussi les contrats parce que le contrat, c'est la loi des parties, c'est ce qui oblige les deux parties dans une convention. Sur dix-huit ans, la mouture est plutôt favorable à la MEL. Sur trente-six ans, je ne sais pas. Trente-six ans c'est très loin d'ici et, en l'espèce, notre bail est de dix-huit. Peut-être que dans dix-huit ans, le propriétaire actuel sera extrêmement content de nous relouer ces locaux parce qu'il y aura des choses beaucoup plus modernes et beaucoup plus attractives et que la MEL aura un très bon prix pour y rester. Je n'en sais rien. Peut-être que j'ai tort en disant ça mais d'autres approches ne sont pas plus certaines que celle que je viens d'énoncer.

Je ne suis pas là pour refaire le rapport. Je suis juste-là pour vous dire ce qu'il y a dedans. Nous en prenons acte. Il y a eu des observations différentes qui ont été faites par les uns et par les autres mais, par souci d'équité, je souhaitais dire que ce rapport sur la façon dont a été gérée la MEL et, si on reprend ce qui est dit, il est indiqué que la situation financière de la Métropole s'est nettement améliorée entre 2015 et 2018, il faut juste en prendre acte. Après nous ne sommes pas là pour faire un grand débat sur ce sujet mais je crois que c'était important de dire exactement ce qui s'est passé. Nous prenons acte de ce rapport puisque nous n'avons pas à délibérer sur ce dernier. Merci beaucoup.

«La délibération suivante concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal et je vais passer, sur ce point, la parole à mon Premier Adjoint, Loïc CATHELAIN. »

➤Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN : *«Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il vous est proposé ce soir de bien vouloir modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal. La Ville de Marcq-en-Barœul a reçu un courrier des services de la préfecture qui faisait part de recommandations relatives aux articles 22 et 40 du règlement intérieur. Sur l'article 22, la préfecture a rappelé que le code général des collectivités territoriales prévoyait que toute convocation est faite par le maire et qu'elle indique les questions posées à l'ordre du jour. Sur l'article 40, les services préfectoraux ont rappelé que chaque conseiller dispose du droit de demander l'inscription d'une modification du règlement intérieur à l'ordre du jour d'une séance. Bien évidemment, nous avons complété notre règlement intérieur et nous l'avons modifié. Nous sommes également revenus sur l'article 37. Vous savez, c'est l'article qui concerne les tribunes politiques dans Images de Marcq, le magazine institutionnel de la Ville. Nous avons gardé la même répartition que celle qui avait été décidée en juillet dernier. Par contre nous avons agrandi l'espace dédié aux tribunes politiques qui maintenant passe d'une page à deux pages. La répartition reste identique en terme de proportion, c'est-à-dire une page pour la majorité et une page pour l'opposition à charge pour elle de s'organiser au sein des groupes car le droit d'expression est bien évidemment individuel.»*

Monsieur le Maire : *«Très bien. Merci. Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez la parole. »*

➤Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«Monsieur le Maire, mesdames les Adjointes, messieurs les Adjoints, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous avons lu attentivement le nouveau règlement quelque peu revu. Je souhaiterais évoquer quelques chapitres qui auraient pu évoluer à notre avis. A propos de l'article 7, au sujet des vœux, le Conseil Municipal se prononce par un vote sans débat sur l'opportunité de délibérer ou non. Nous pensions que l'échange autour d'un vœu méritait un échange ouvert et intéressant pour la démocratie municipale et aurait enrichi notre débat. A propos de l'article 8 du chapitre II «Commissions Municipales», convocation minimum trois jours francs avant : nous proposons qu'un calendrier prévisionnel soit adressé dès que les adjoints ont fixé leur date de réunion. En ce qui concerne les comités de quartier repris à l'article 12, nous attendons toujours la nouvelle charte pour définir le règlement et les modalités d'élection et de représentation des riverains et des forces vives. Attendrons-nous le Conseil Municipal de décembre pour pouvoir en discuter ?*

En ce qui concerne l'article 34 qui parle de la mise à disposition d'un local pour les conseillers municipaux des listes d'opposition, nous constatons que l'article L.212- 16-27 du code général des collectivités territoriales est enfin appliqué. L'article 37 nous pose également question : nous nous interrogeons sur le véritable retour en arrière concernant l'expression des groupes d'opposition dans Images de Marcq. Depuis 1983 chaque groupe disposait du même nombre de caractères. Nous pensons toujours avoir été constructifs dans nos écrits. Nous l'avions déjà dit, que ce soit pour Martine ROUSSEL-VANHEE ou pour la liste sur laquelle je figurais. Même si le nombre de mots augmente, nous restons à la même proportionnalité ce qui vient d'être présenté par Loïc CATHELAIN. Vous aviez fait remarquer en commission que vous vous alignez sur ce qui se fait dans les communes voisines. Enfin, notre groupe Marcq ensemble, écologiste et solidaire maintient la proposition déjà exprimée au Conseil Municipal du 10 juillet afin de faciliter le débat démocratique. Dans le règlement proposé par l'association des Maires de France, il est suggéré d'inscrire dans le règlement intérieur, un temps obligatoire de débats libres sur des questions d'actualité municipale dans un créneau horaire fixé à l'avance d'une durée maximale d'une heure en fin de conseil à échéance définie. Pourquoi n'avez-vous pas intégré cette disposition ? Nous aurions souhaité avant qu'un document quasi définitif qui nous soit remis, débattre plus largement de ce règlement intérieur. Nous voterons contre ce document, je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Simplement en commission, il ne faut pas hésiter à poser vos questions parce que c'est le plus bel endroit pour avoir un débat libre et vous n'avez posé aucune de ces questions en commission, si ?»*

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Effectivement, j'ai demandé s'il y avait des suggestions, des modifications, des amendements et personne n'a pris la parole sur le sujet.»*

Monsieur le Maire : *«Pardon Madame VIDAL-SAGNIER. Oui j'écoute ce que vous me dites sur le local. Il y a bien sûr toujours un local pour l'opposition et vous le savez puisque vous m'aviez là, par contre, interpellé sur ce sujet. Je vous ai expliqué qu'il y aura un local qui sera bien mieux encore que celui dont vous disposiez mais il faut le temps de le préparer. Il n'y a pas de problème sur ce sujet et également sur les autres points. Nous les notons mais nous pouvons toujours être perfectibles et puisqu'il est indiqué qu'il peut toujours y avoir une révision d'un règlement intérieur, nous vous écoutons. Mais ceci étant, je pense que nous avons fait des avancées qu'aucune autre commune n'a faite. Prenons l'exemple de la MEL : le sujet est imposé. Dans d'autres communes, c'est la proportionnelle pure et simple. Aujourd'hui en termes de visibilité, c'est quand même important puisque vous aurez une page pour la majorité, une page complète non pas une colonne, une page complète pour l'opposition qui va se répartir cette page à la proportionnelle et c'est tout à fait normal. Mais je pense que vous serez particulièrement visible et lisible. Monsieur TONNEL vous avez demandé la parole. »*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. La délibération présentée ce soir nous propose de valider la seconde mouture du règlement intérieur de notre conseil. Chose rare pour être soulignée, vous nous présentez ce soir une seconde version modifiée et amendée.*

Pourquoi ces modifications ? La question mérite d'être posée. Vous nous confirmerez sans doute que cela n'a rien à voir avec la procédure que nous avons lancée, Madame FORISSIER et moi-même auprès du tribunal administratif de Lille et personne n'en sera dupe. Cette modification concerne pourtant essentiellement l'article 37 et les tribunes des groupes politiques du journal municipal Images de Marcq, objet de notre action devant les juges. Car très loin des préoccupations de nos concitoyens, inquiets face à la crise sanitaire, à la crise sociale et économique qui pointe le bout de son nez, la majorité a choisi de placer le débat politique très bas et de s'adonner à des pratiques dignes d'un autre temps car il s'agit bien de cela au final, de réduire la possibilité d'expression des groupes minoritaires. La peur du débat démocratique s'est installée et les petits arrangements entre amis se font jour. Nous n'accepterons jamais de telles manœuvres et nous défendrons toujours le vrai débat. Soulignons que désormais les groupes minoritaires disposeront d'une tribune sur le site internet de notre Ville. C'est une avancée timide qu'il convient de saluer même si celle-ci anticipe une décision de justice dont on imagine très aisément la conclusion. Nous demandons à nouveau haut et fort que chacun des groupes composant ce conseil puissent disposer d'une tribune identique comme cela a toujours été le cas depuis 1983. Nous attendons donc une troisième version de votre règlement intérieur. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire : *«Merci Monsieur TONNEL. Vous avez effectivement engagé une procédure de référé, le 2 août, si j'ai bonne mémoire, de cette année, sans doute pour ne pas gêner les services pendant la période qui précédait les vacances. Donc, le 2 août lorsque vous étiez en vacances Monsieur LEVREY, cette procédure de référé a été engagée devant le tribunal administratif. Il y a une réponse qui a été faite par le tribunal administratif dans une ordonnance du 18 août 2020 et le juge a considéré deux points ouvrez les guillemets « qu'aucun des moyens présentés par Monsieur TONNEL et Madame FORISSIER n'étaient de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée. Le juge rejette donc la requête sans même se prononcer sur l'existence ou non d'une urgence ». Voilà la décision qui a été rendue et vous avez donc aujourd'hui engagé une nouvelle procédure sur le fond dans cette affaire, voilà. Nous allons pouvoir maintenant voter sur cette délibération. Je vous en remercie.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 33 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Contre = 5 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/
Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0075DEL est adoptée à la majorité absolue

«Maintenant, ce sont les délibérations de Monsieur Loïc CATHELAIN. Est-ce que vous voulez bien faire une observation sur la délibération qui concerne une convention partenariale avec l'EPARECA et la MEL.»

➤**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Un mot très court. C'est un avenant technique à la convention pour la construction du centre de formation Cuisine Mode d'Emploi qui est déjà bien avancé. En fait, il y a une bande de trottoir sur la parcelle privative sur laquelle va être édifié le bâtiment.*

Donc, il faut rétablir un cheminement piétonnier et trois places de stationnement devront être transformées en trottoir. Voilà pour cette délibération Monsieur le Maire.»

Monsieur le Maire : *«Très bien. Pas d'observation. Merci.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0076DEL est adoptée à l'unanimité

Pierre VERLEY, vous avez la parole pour vos délibérations.»

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY :** *«Merci beaucoup Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Deux belles délibérations qui vous sont présentées aujourd'hui. La première concerne la nature en ville et, plus particulièrement, le plan régional «un million d'arbres en Hauts-de-France» auquel nous proposons de nous associer pour bénéficier d'un accompagnement, en tout cas, d'une subvention de la Région. Il s'agit de la mise en œuvre de ce projet qui, à mon avis, plaira à tout le monde parce qu'on l'avait retrouvé dans tous les projets politiques et notamment le nôtre, à savoir d'ajouter six mille arbres sur le mandat dans notre commune. La Région souhaite nous accompagner dans ce projet-là et nous sollicitons sa bienveillance. Rappelons que dans la commune, les arbres contribuent à la biodiversité et constituent des îlots de fraîcheur dans la ville. L'arbre constitue également un certain bonheur en ville sur le moral et Dieu sait si en 2020 nous en aurons besoin et il contribue à l'évolution positive du CO2 dans nos territoires.*

Nous mettons en œuvre depuis de longues années maintenant la démocratie participative sur notre territoire et nous souhaitons proposer au Conseil Municipal, à travers cette seconde délibération, d'adhérer à une association qui nous accompagnera ou en tout cas avec laquelle nous pourrons faire du travail en commun, l'association Décider Ensemble. Ce sera l'occasion de partager nos savoir-faire, de pouvoir bénéficier d'une boîte à idées dans l'évolution de nos propositions liées à la démocratie participative, également l'occasion d'accéder à une ressourcerie et de bénéficier d'un partage d'expériences sur certains sujets. Donc c'est un beau projet dans lequel nous entrons si vous l'acceptez tous ce soir.»

Monsieur le Maire : *«Merci. Madame VIDAL-SAGNIER vous avez demandé la parole. »*

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mesdames les Adjointes, messieurs les Adjointes, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous avons abordé en commission l'adhésion à l'association «Décider Ensemble» sur la participation citoyenne. Cet outil mis à la disposition des communes et auquel la Ville est déjà adhérente, me semble-t-il, nous savons que depuis deux ans les rencontres de toutes formes que vous avez organisées, ont pu permettre à certains de nos concitoyens de s'exprimer.*

Je fais une proposition qui, je l'espère, sera suivie d'effet. Pourquoi pas une première consultation des Marcquoises et Marcquois qui pourrait se porter sur un sujet de société qui est la 5G ?

En effet, le rythme de déploiement ne doit pas être laissé aux mains des consortiums des télécoms. La sobriété numérique est une question de société qui va au-delà des éventuels problèmes de santé et méritent mieux que les caricatures du Président de la République sur les Amish. Qu'est-ce qui concourt à la multiplication de la consommation ? Où est l'équilibre lorsque les grandes métropoles peuvent disposer de la 5G et que certains territoires restent à zéro G. La Ville de Marcq pourrait adopter une motion qui suspend sur le territoire de la commune toute autorisation d'implantation jusqu'à la publication du rapport de l'ANSES en mars 2021 comme l'ont déjà fait d'autres municipalités. Je me permettrais de compléter mon propos par le fait que nous avons eu une gourde au dernier Conseil Municipal et que je m'étonne de trouver à nouveau une bouteille d'eau en plastique sur nos tables ce soir. Désolée, c'est un propos complémentaire mais voilà, et enfin nous nous félicitons, par ailleurs, du projet de plantations variées et multiples sur la commune. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Pour les bouteilles, nous vous avons donné à chacun d'entre vous effectivement une petite gourde mais compte tenu de la situation du COVID, nous voulions individualiser la bouteille de chacun. C'est le respect des règles. C'est uniquement cela parce qu'il n'est pas question de poursuivre par la suite mais c'est uniquement pour cette raison. Sur la délibération, il s'agit simplement aujourd'hui d'adhérer. Nous n'étions pas membre mais nous travaillions déjà beaucoup avec Décider Ensemble. C'est une association nationale extrêmement intéressante effectivement puisqu'il y a des vrais partages d'expérience. C'est très œcuménique en plus. Toutes les tendances politiques y sont présentes au niveau national et c'est très intéressant de pouvoir avoir leurs expériences et leurs conseils. J'ai bien entendu ce que vous disiez sur la 5G. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui de cette délibération et ça mériterait peut-être un débat mais c'est d'abord un débat en commission. Il faudrait alimenter sur ce sujet. C'est une question diverse sur laquelle on aurait pu débattre mais là, nous sommes en train d'adhérer à une association. Ce n'est pas tout à fait le même sujet mais vous avez raison de donner votre point de vue Madame. Nous allons voter pour cette adhésion.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2020_10_0078DEL est adoptée à la majorité absolue

«Nous passons aux délibérations de Madame GOUBE.»

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE :** *«Trois délibérations. La première sur la réactualisation de l'attribution de primes de façade. Depuis 1995, la Ville verse aux particuliers marcquois des primes lorsqu'ils refont leurs façades.»*

Cette délibération est toujours prise avec une durée limitée et, aujourd'hui, est arrivé le moment de la réactualiser. Nous la réactualisons pour la durée du mandat, si vous en êtes d'accord, c'est-à-dire jusqu'en 2026.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0080DEL est adoptée à l'unanimité

La seconde concerne l'achat d'un garage situé dans le périmètre d'intervention foncière de la rue Montgolfier ce que l'on appelle entre-nous, le site DOOLAEGHE. Vous savez que nous continuons systématiquement à acheter, de préférence à l'amiable, ou éventuellement à préempter dès qu'un bâtiment se vend dans ce périmètre. Ici il s'agit simplement de l'acquisition à l'amiable d'un garage.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0081DEL est adoptée à l'unanimité

La troisième délibération concerne le lancement d'une procédure d'expropriation. Vous savez qu'avec le projet de l'Ecole Européenne, nous avons besoin et quand je dis nous, ce sont la Ville, le Département, la Région et la MEL, donc les quatre partenaires, nous avons besoin d'une surface relativement importante. Il y a déjà un certain nombre de terrains qui sont à la disposition du groupe mais il faut envisager dans le futur la construction d'une salle de sport plus éventuellement d'un internat et enfin la création d'une section germanophone. Donc tout ça suppose des terrains. Par ailleurs, en plus de cela, il est intéressant d'envisager une sortie de ce site vers le chemin Pierre Clément sachant qu'il s'agit évidemment de faciliter les modes de déplacements doux. Ce serait piétonnier. Nous discutons avec les propriétaires des terrains à proximité du chemin Pierre Clément et du terrain actuel de l'Ecole Européenne. Pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à un accord. Pour faire avancer les choses, nous proposons éventuellement une expropriation, étant bien entendu que, si l'indivision concernée donc les familles concernées souhaitaient un accord amiable, il est évident que nous arrêterions la procédure.»

Monsieur le Maire remercie Madame GOUBE et passe la parole à Madame FORISSIER.

➤ **Intervention de Madame Laurence FORISSIER** : «*Merci Monsieur le Maire. Je vais commencer par la conclusion. En fait nous nous abstenons pour cette délibération.*

En effet, nous l'avons déjà affirmé ici, plusieurs fois, l'implantation à Marcq-en-Barœul d'une Ecole Européenne est plus que souhaitable pour notre Ville. Le développement qui est envisagé ne pourra que servir son intérêt et celui des petits Marcquois et donc des Marcquois en général. En revanche, nous aurions souhaité comme nous l'avons déjà dit ici, à plusieurs reprises, une meilleure anticipation des problématiques posées par son implantation à cet endroit précis, à l'endroit que vous avez décidé. Nous l'avons affirmé plusieurs fois, ici même.

En fait ce terrain est exigü, enclavé, peu accessible. On est loin des transports en commun, en l'occurrence le tramway. Cette procédure d'expropriation nous donne en fait raison. Des besoins fonciers supplémentaires s'imposent à la Ville, c'est logique. Désenclaver l'école s'avère nécessaire. Nous comprenons donc votre volonté de créer une voie de circulation dite douce à raison pour accéder à cette école mais malheureusement celle-ci ne suffira pas à pallier l'intensification du trafic routier et les difficultés de stationnement liées à son installation rue Charcot, précisément. Ces problématiques ne se seraient pas posées sur un autre terrain. On en avait déjà parlé ici et le plus grand est situé le long du tramway comme nous l'avons proposé à maintes reprises. Je ne vais pas le citer de nouveau. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Qui demande la parole ? Madame ROUSSEL.»*

➤Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE : *«Monsieur le Maire, chers collègues. Le rapport concernant l'Ecole Européenne n'a qu'un but : engager le processus d'expropriation qui permettra de mener à bien une opération de prestige concernant un projet sur lequel nous nous sommes déjà prononcés. La parcelle concernée actuellement est à 80% végétalisée. Quelles garanties aurons-nous que l'aménagement futur de ce terrain n'engagera pas un nouveau bétonnage des sols urbains ? En outre, cette école prend de l'ampleur avec de nouvelles sections germanophones et bien que vous insistiez sur le caractère public et gratuit de cette nouvelle structure, elle n'est pas destinée à n'importe quel élève. L'Education Nationale ne doit pas être à deux vitesses, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, pas plus que la santé et pas plus que la société. Nous avons plusieurs fois demandé s'il était possible d'avoir le nombre de places qui étaient accordées aux Marcquois et, d'autre part, aux élèves boursiers. Merci. »*

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *«N'hésitez jamais à poser vos questions en commission, cela permet aussi de donner vraiment leur pleine légitimité à ces réunions libres, dans le fond, où nous pouvons avoir des débats tout à fait ouverts et vous apporter des réponses. Je ne vais pas revenir sur le principe de l'Ecole Européenne. Je dis haut et fort : quel bonheur et quelle fierté d'avoir une école européenne publique dans la Métropole Lilloise qui permettra à chacun, quelle que soit sa situation sociale, d'accéder à un enseignement d'excellence et permettre à des enfants, quelle que soit leur situation sociale, de pouvoir bénéficier d'une formation extraordinaire ! C'est tout l'enjeu d'une métropole moderne et c'est tout l'enjeu qui doit nous animer bien sûr. Je rappelle juste que nous avons voté, je fais vérifier mais je pense que c'était d'ailleurs à l'unanimité, non pas l'unanimité mais nous avons voté le 17 avril 2019, un périmètre d'intervention pour dire que les terrains qui étaient à la périphérie de cette école, nous y porterions un regard attentif et ce périmètre a été déterminé.*

Aujourd'hui nous voulons aller plus loin. Nous avons engagé les discussions et, bien évidemment, si nous aboutissons à des solutions amiables, tout le monde se réjouira de trouver des solutions qui puissent agréer chacun.

C'est bien le but mais à un moment donné, il faut que nous marquions la volonté de la Ville en lien avec la MEL, en lien avec la Région et en lien avec le Département de mener à bon port ce projet qui est un projet d'avenir pour notre jeunesse notamment. Voilà donc nous allons voter.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 32 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Abstention = 3 (Patricia DEFRANCE ; Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0082DEL est adoptée à la majorité absolue

«Alors Nicolas PAPIACHVILI me pardonnera mais je l'avais zappé. Je lui donne tout de suite la parole pour la délibération qui le concerne. »

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI :** *«Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. La délibération qui vous est présentée, c'est une belle illustration du succès de notre politique d'aides en faveur de nos commerçants et de nos artisans. Alors, pour mémoire, vous vous souvenez que nous avons voté en début d'année 2019, une enveloppe globale de 500 000 euros sur cinq ans pour aider les commerçants et les entreprises qui s'engageaient dans des travaux importants et nous prenions en charge le remboursement à hauteur de 40%. Ici nous venons en aide à sept commerçants pour un montant quasiment de 90 000 euros. C'est un engagement très fort de la Ville et encore plus dans le contexte actuel, il est important d'être à leurs côtés.»*

Monsieur le Maire : *«Merci. Nous poursuivons notre action d'aides en faveur des commerçants et je remercie Nicolas PAPIACHVILI.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0079DEL est adoptée à l'unanimité

«Nous passons maintenant aux délibérations de Monsieur Pascal LHERBIER. Vous avez la parole. »

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Merci Monsieur le Maire. Je vais vous présenter une délibération technique qui concerne la mise en place, à partir du 1er janvier 2021, d'une nomenclature budgétaire et comptable dite M57 en remplacement de la M14. J'avoue que ce ne sont pas des noms très bucoliques.*

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique qui a été reporté d'un an à cause des problèmes sanitaires, nous nous sommes cependant engagés à démarrer la nouvelle comptabilité à partir du 1^{er} janvier 2021. C'est une opération énorme puisqu'elle va concerner à peu près 400 comptes qui vont changer de nature, qui vont changer d'objectif et je remercie déjà les services financiers et comptables du travail qui les attend.

Cette nouvelle comptabilité permettra un rapprochement entre l'ordonnateur c'est-à-dire nous-mêmes et le Trésorier pour arriver à un compte unique dans la mesure où aujourd'hui nous avons deux comptes, un compte administratif qui est un peu le bilan de la Ville et, de son côté, le trésorier prépare lui aussi un compte qui s'appelle le compte de gestion. A la fin, nous comparons s'ils sont bons bien sûr avec des échanges tout au long de l'année pour ne pas tout vérifier à la fin. Cela va permettre effectivement une comptabilité unifiée dans toutes les collectivités territoriales donc, c'est un bon point. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'arrivée de Monsieur DELBOURG, notre nouveau trésorier qui a pris ses fonctions ce mois-ci.»

Monsieur le Maire : *«Merci. Pas d'observations sur les délibérations à caractère financier de Pascal LHERBIER.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0083DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Je passe la parole à Catherine JONCQUEZ pour ses délibérations.»*

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ :** *«Monsieur le Maire, mes chers collègues. Deux délibérations pour ma part. La première c'est la candidature de la Ville au titre de «Ville, Amie des Enfants» qui est un partenariat avec l'UNICEF. C'est la troisième fois que nous candidatonons à ce titre qui a comme durée le mandat et qui s'attache à l'enfance et à la jeunesse. Le plan d'action se fonde sur cinq pôles : le bien-être de l'enfant et du jeune ; la lutte contre l'exclusion, la discrimination et l'équité ; un parcours éducatif de qualité et la participation de l'engagement de chaque enfant, de chaque jeune et un partenariat très proche de l'UNICEF France. Pour pouvoir candidater, nous sommes en train, avec les services, d'élaborer le bilan du précédent partenariat pour pouvoir proposer de nouvelles actions à l'UNICEF. C'est un énorme dossier qui demandera un investissement. Nous en avons parlé en commission avec les conseillers municipaux et avec tous ceux qui le souhaitent. Nous souhaitons mettre en avant des objectifs et des points précis. Une fois que nous aurons posé cette candidature, nous pourrons avancer ensemble sur les différents projets.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0085DEL est adoptée à l'unanimité

L'autre délibération, c'est un beau projet qui pallie l'incendie de la nouvelle crèche dans le quartier du Buisson, la crèche de la Buissonnière qui a brûlé en février et qui nous a laissés dans un désarroi. Monsieur le Maire a souhaité, pour pallier le manque de place qui devaient être opérationnelles à cette rentrée, que nous soyons acteur en poursuivant l'achat pour un an, de onze berceaux dans la crèche d'entreprise «La Capucine» qui seront proposés au plus grand des enfants pour qu'ensuite, dans un an, ils aillent tout simplement à l'école. Nous avons également créé La Petite Buissonnière dans les locaux des Baladins dans le quartier du Buisson. En fait, nous avons eu vraiment un beau partenariat avec le personnel des Baladins qui est maintenant logé dans l'école Léonard de Vinci, dans des très beaux locaux partagés avec l'école. Nous avons pu effectuer des travaux en accord avec la PMI et la CAF pour équiper ce bâtiment. C'est un avenant qui vous est proposé pour obtenir des financements pour l'investissement et le fonctionnement de la Petite Buissonnière.»

Monsieur le Maire : *«Je suis très content de ce travail et je remercie beaucoup Catherine pour le travail très important qu'elle accomplit et notamment sur ce dossier qui nous tenait tous à cœur. La Petite Buissonnière, ce n'est pas une structure éphémère, c'est une structure qui a vocation à durer et qui s'ajoutera à la crèche qui sera reconstruite, je l'espère, lorsque nous aurons l'autorisation de la part des compagnies d'assurance qui assurent les constructeurs qui avaient réalisé la première et qui a malheureusement brûlé. Nous attendons avec une très grande impatience leurs autorisations. Nous avons encore eu d'ailleurs une réunion ce matin pour préparer le dossier à venir de reconstruction de la crèche sur laquelle Catherine avait beaucoup travaillé notamment en direction du monde du handicap. Il y aura donc la structure de la Petite Buissonnière et la future crèche que nous réaliserons lorsque nous pourrons le refaire.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0086DEL est adoptée à l'unanimité

«Je donne la parole à Alain CHASTAN pour ses délibérations relatives aux ressources humaines.»

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues. Une première délibération concernant le tableau des effectifs permanents et un certain nombre de créations de postes qui vous sont proposées en prévision de la prochaine Commission Administrative Paritaire (CAP) qui va avoir lieu courant novembre et où nous serons amenés à promouvoir un certain nombre d'agents. Pour pouvoir donner les postes correspondants aux agents promus, il y a nécessité que nous puissions les créer, d'où l'objet de cette délibération, sachant qu'une fois que ces agents auront été promus, les anciens postes seront bien évidemment effacés du tableau des effectifs.*

J'attire particulièrement votre attention sur la dernière ligne de cette délibération, la filière de la police municipale. Là, il ne s'agit pas d'anticiper une promotion mais bien de créer deux postes de gardiens brigadier-chef de police municipale à temps complet. C'est un engagement fort de la collectivité pour venir renforcer les équipes sur le terrain. Sur cette délibération, je tenais à souligner l'effort de la collectivité sur la création de deux postes de policiers supplémentaires. Je vous en remercie.

La deuxième délibération porte sur les taux de promotion pour les avancements de grade en relation avec la délibération précédente. Il s'agit là-aussi de définir un pourcentage par rapport aux promotions sachant que l'arbitrage final revient à l'autorité territoriale.

Ensuite, il y avait nécessité de recruter des médecins pédiatres pour les structures de la Petite Enfance et la délibération vous propose le montant de la rémunération de ces deux pédiatres à hauteur de 75 euros bruts.

Et enfin une délibération concerne le recrutement de deux enseignants au conservatoire. Là également, il y avait un besoin complémentaire pour pouvoir assurer l'enseignement du piano et de la contrebasse. Il s'agit de deux enseignants qui vont travailler l'un six heures semaine et l'autre à quatre heures semaine. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie Alain CHASTAN et passe la parole à Madame Martine ROUSSEL-VANHEE.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Monsieur le Maire, Chers Collègues. Effectivement, j'aimerais intervenir sur les deux délibérations qui concernent à la fois le tableau des effectifs permanents et le taux de promotion. Par rapport au tableau des effectifs permanents, évidemment, comme l'a dit Monsieur CHASTAN, c'est pour permettre les avancements de grade. Par contre, j'aimerais faire une petite remarque concernant l'enseignement artistique. Ce sont toutes des créations à temps non complet et je pense qu'elles concernent le conservatoire de musique. Ma question est : ne faudrait-il pas s'interroger sur le manque de création d'un temps complet car si le nombre de ces postes est insuffisant au conservatoire, il y a risque de perdre le label et par conséquent les subventions nationales qui y sont afférentes ? C'est une question que je pose et éventuellement si je pouvais avoir une information, ce serait intéressant pour tout le monde.*

Concernant le taux de promotion, je prends acte des taux de promotion pour les avancements de grade que vous proposez. Les taux que vous avez revu, en particulier pour la catégorie C, nous semblent tout à fait satisfaisants et nous voterons ces deux délibérations. Merci.»

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL, vraiment je vous le demande une nouvelle fois aux uns et aux autres, là par exemple, ce sont des délibérations très techniques dans le fond : mais pourquoi ne pas poser ces questions qui sont strictement techniques qui n'emportent pas de polémique, pourquoi ne pas les poser en commission pour qu'on puisse répondre à ces questions avec toute la technicité voulue ? Et puis, le cas échéant, si nous ne pouvons pas y répondre en commission, on vous le dit dans quelques jours. Nous vous donnerons la réponse rapidement et si la réponse n'est pas satisfaisante, vous poserez effectivement la question en Conseil Municipal. Je ne le dis pas méchamment, mais pourquoi ne pas le faire. Ce n'est pas grave. Le tableau des effectifs, oui Madame ROUSSEL.*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Oui je voudrais simplement dire que je les ai posées en commission ces questions. Je les ai même posées en CTP.»*

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Excusez-moi de vous interrompre Madame ROUSSEL. Vous avez posé un certain nombre de questions mais pas celles relatives à l'enseignement artistique puisque j'avais à mes côtés, et c'est le but de la commission, nous avons la Directrice des Ressources Humaines qui est là et qui, comme le souligne Monsieur le Maire, est en mesure d'apporter un certain nombre de réponses à des questions extrêmement techniques que vous posez et sur lesquelles vous auriez eu satisfaction.»*

Monsieur le Maire : *«Voilà, il n'y a pas de polémique mais essayons de travailler de cette manière-là. Ce sera bien plus profitable pour tout le monde et s'il y a un problème et que nous ne pouvons pas répondre, vous soulevez la question officiellement au Conseil Municipal. Je le comprendrais tout à fait, mais donnons toute leur noblesse à nos réunions de commissions. Madame ROCHER, est-ce que vous voulez répondre sur l'enseignement artistique ?»*

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER :** *«Oui bien sûr. La classification du conservatoire en conservatoire à rayonnement communal est effectuée par le Ministère de la Culture en fonction du projet pédagogique qui est déposé par le directeur du conservatoire et non en fonction du statut des enseignants. Cet agrément a d'ailleurs été renouvelé au printemps dernier et ne pose absolument aucun problème. Je rajouterais que les conservatoires, tous les conservatoires en France, quels qu'ils soient, ont des professeurs à temps complet et des professeurs à temps non complet. La raison en est simple. Sur certains instruments très spécifiques comme le cor de chasse ou je ne sais quel autre instrument, il n'y a pas de nombre d'heures suffisantes pour titulariser certains enseignants dans un seul conservatoire, et donc ces professeurs sont intégrés dans plusieurs conservatoires à des temps non complets.*

Je vous rassure, c'est la logique. Il n'y a aucun problème là-dessus et tous les conservatoires font comme cela quelle que soit la commune. Donc ne vous inquiétez pas, le Conservatoire a son agrément et il ne le perdra pas en fonction de ces deux recrutements.»

Monsieur le Maire : *«De toute façon nous pouvons le vérifier très facilement. Ils font quelques heures à Tourcoing, à Villeneuve d'Ascq, à Marcq ou à Mons parce que, tout simplement, il peut y avoir des périodes où on a beaucoup d'enfants qui veulent apprendre le cor de chasse pour reprendre cet exemple et d'autres au bout de cinq ans où ce n'est plus le cas. Nous ne pouvons pas embaucher quelqu'un sur trente ans ou quarante ans pour enseigner le cor de chasse parce que c'est une spécificité ou un instrument qui faisait défaut pour que l'orchestre soit au complet ou des choses comme celles-là. Donc, c'est comme ça, c'est fait dans toutes les villes de France et de Navarre de la même manière. En tout cas, moi je me réjouis également du tableau des effectifs qui a été évoqué par mon Adjoint parce que la création de ces postes démontre qu'il y a un vrai déroulement de carrière dans la Ville de Marcq-en-Barœul et donc tout un ensemble de promotions qui sont possibles en fonction du statut qui est extrêmement contraignant et ce n'est pas toujours facile de faire les choix. Voilà donc nous avons vu ces délibérations.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

**Les délibérations 2020_10_0087DEL ; 0088DEL ; 0089DEL et 0090DEL
Sont adoptées à l'unanimité**

Nous allons maintenant entendre Monsieur Didier ELLART pour ses délibérations. »

➤**Intervention de Monsieur Didier ELLART :** *«Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Il s'agit d'une délibération qui est une subvention exceptionnelle à un des clubs phares de la Ville de Marcq-en-Barœul, le Volley Club de Marcq-en-Barœul Lille Métropole. C'est une subvention qui permet d'accompagner le club pour la troisième année consécutive et, en particulier l'équipe professionnelle qui est en ligue A. Je rappelle que lors de la première saison, l'équipe avait accédé aux play-offs et avait été demi-finaliste de la Coupe de France. Lors de la 2^{ème} saison, l'année dernière, le championnat a été interrompu compte tenu de la crise sanitaire. Le club était 6^{ème} et donc en possibilité d'accéder également aux play-offs. La nouvelle saison a démarré avec les trois premiers matches. C'est une subvention de 78 000 euros pour permettre le fonctionnement du club. Ça me permet également de rebondir sur le fait qu'à Marcq-en-Barœul, il n'y a pas que des clubs professionnels, il y a également des clubs amateurs qui souffrent, qui ont beaucoup d'inquiétudes et que la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons n'a cependant pas altéré la reconnaissance de la Ville de Marcq-en-Barœul vis-à-vis de ces associations sportives marcquoises. Durant la crise sanitaire, la municipalité a maintenu le contact, l'écoute et le soutien avec tous les acteurs du mouvement sportif qui contribuent à la pratique des activités physiques et sportives sur notre territoire. Je dirai qu'au fur et à mesure que les instructions gouvernementales ont fixé les orientations stratégiques dans cette période et les différents stades de déconfinement, la Ville a été présente au côté de ses cinquante-deux associations sportives et ses douze mille licenciés.*

La Ville de Marcq-en-Barœul demeure quand même une référence au sein de la Métropole Européenne de Lille et cette reconnaissance vis-à-vis du milieu sportif, c'est le fruit de l'investissement de chacun des acteurs du mouvement sportif qu'ils soient dirigeants, éducateurs, bénévoles et tous ceux et celles qui concourent à la vie sportive marquoise et nous tenons ici à les remercier pour leur engagement au service des valeurs et de la promotion du sport pour tous. Alors, certes, les nouvelles mesures gouvernementales et préfectorales qui annoncent des restrictions, en particulier l'accès aux équipements sportifs pour les zones d'alertes renforcées puis maintenant aux zones d'alertes maximales, entraînent un sentiment d'incompréhension et de déception pour les clubs sportifs d'autant plus que le nombre de licenciés va diminuer puisqu'on annonce au niveau du Ministère du Sport, une baisse de 25 à 30% du nombre de licenciés au sein des associations sportives alors que la période de la saison septembre/octobre est propice aux inscriptions et renouvellement des adhésions. Nous l'avons vu lors du salon du sport et de la santé qui a été mis en place début septembre. Même si les décisions préfectorales qui ont été prises offrent aux clubs un peu de visibilité, elles les mettent dans une situation organisationnelle et financière difficile. Depuis plusieurs semaines, les acteurs du sport travaillent en étroite partenariat avec les collectivités territoriales pour élaborer des protocoles sanitaires et assurer la sécurité des pratiquants. La Ville de Marcq-en-Barœul continuera à maintenir le lien essentiel avec les structures sportives en espérant un retour plus rapide à une pratique normale au sein des équipements sportifs, tout en sachant quand même, qu'au niveau du budget du sport, le Ministère du Sports pour la deuxième année consécutive alors que le budget avait tendance à baisser, a voté une hausse marquée des subventions à la fois pour accompagner et accélérer les investissements en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, et également, une augmentation qui s'explique au niveau de l'enveloppe dédiée du plan de relance, un plan de relance de 122 millions d'euros sur deux ans. Alors moi je considère qu'effectivement, si on fait 2 milliards pour la culture, sans opposer le sport et la culture, le compte n'y est pas parce que ces 122 millions qui vont abonder les moyens de l'agence nationale du sport qui va avoir une hausse de 30% de ses subventions, ce sont des crédits qui vont être fléchés vers l'emploi pour 40 millions, au soutien et à la création d'emplois dans les métiers du sport et le solde sera fléché pour les équipements sportifs structurants pour permettre la rénovation énergétique, l'accessibilité, la mise en conformité des équipements et la transformation numérique. Alors c'est vrai que les dispositifs d'aides en faveur du milieu sportif existent mais il existe quand même une véritable souffrance des présidents et des présidents de clubs et de l'ensemble des acteurs du mouvement sportif. Le rôle de la Ville, c'est d'être à leurs côtés et d'envisager des moyens pour pouvoir leur permettre de réaliser la pratique sportive dans des bonnes conditions.

Je voudrais terminer quand même sur une note d'optimisme en disant que le 5 octobre dernier, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a révélé la liste des 415 territoires dans l'hexagone et dans les territoires ultramarins qui accueilleront les 620 centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui sont en fait des lieux d'accueil pour les athlètes et leur staff pendant la période de préparation aux Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024 entre l'été 2021 et l'été 2024. Beaucoup de candidatures ont été présentées. Les CPJ (Centres de préparation des jeux) ont été choisis par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques pour permettre à des délégations nationales ou des délégations internationales de pouvoir bénéficier d'un lieu d'entraînement et de préparation en vue des épreuves.

Il s'agit en fait de centres qui sont gérés par les collectivités territoriales qui répondaient à des critères techniques tout à fait spécifiques en matière d'hébergement, d'accueil, de restauration, de sécurité, de transport et d'accessibilité. Dès la fin des jeux de Tokyo qui auront lieu au mois d'août 2021, ils ont été reportés. Les CPJ seront ouverts aux différentes délégations.

Alors je voudrais dire que la Ville de Marcq-en-Barœul qui avait déjà été labellisée lors du salon des Maires et des Collectivités Locales en novembre dernier «Terre de jeux» afin de valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure olympique et paralympique, ce Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024 a retenu deux sites sportifs sur la Ville de Marcq-en-Barœul, à la fois le centre équestre régional René Dujardin et le stade Gille d'Halluin pour la pratique de quatre disciplines sportives, le dressage olympique, le dressage paralympique, le saut d'obstacles et le hockey sur gazon. La Ville et ces équipements bénéficieront du statut de centre de préparation des Jeux Olympiques et paralympiques.

C'est une juste reconnaissance de la politique sportive de la Ville de Marcq, de la qualité de ses infrastructures sportives et du dynamisme de ces associations sportives. Ces dossiers ont été élaborés et construits en partenariat entre la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille confirmant ainsi une stratégie d'une vision métropolitaine et ambitieuse pour notre territoire et, pour moi, les Jeux Olympiques Terre de jeu, Centre de préparation des jeux, c'est à la fois une ambition pour la France mais c'est également une chance pour nos territoires. Je vous remercie de votre écoute.»

Monsieur le Maire : *«Merci. Nous sommes tous d'accord pour voter cette subvention de 78 000 euros au Volley Club Marcquois dont Monsieur ELLART vient de nous parler. Pas d'observation.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_10_0091DEL est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

Merci à vous mes chers amis. Le Conseil Municipal est terminé. Je voudrais vous faire juste une petite déclaration. Nous sommes dans une période terrible et il faut bien en avoir conscience. Nous avons entendu hier le Président de la République. J'ai eu en milieu d'après-midi, Monsieur le Préfet de la Région, Monsieur LALANDE. J'ai eu au début de ce conseil, Monsieur BARNIER, Préfet à l'Egalité des chances qui attire à nouveau mon attention sur la situation extrêmement préoccupante qui est la nôtre. Il y a aujourd'hui plus de 30 000 cas nouveaux de Covid, je ne me trompe pas sur ce chiffre, plus de 30 000 cas nouveaux. La situation est extrêmement grave et elle est extrêmement préoccupante. Je pense que nous avons un devoir de solidarité. Je sais bien que la situation est extrêmement difficile pour nos commerçants, pour nos artisans, pour ceux qui sont dans le domaine culturel, pour tout un ensemble de secteurs d'activité qui souffre oh combien.

Tous sont particulièrement inquiets pour leur devenir. Mais je pense qu'il faut qu'on garde confiance dans la force de notre pays, confiance dans nos institutions et confiance aussi dans ceux qui doivent prendre des décisions. Ce n'est pas simple, comment dire que ça puisse être simple une affaire comme celle-là. Il n'y a pas un pays dans le monde qui ne prend pas des décisions extrêmement dures et extrêmement graves. Vous savez, moi je reçois parfois des messages de personnes qui sont au Canada, qui sont en Amérique ou autres, ce sont des anciens Marcquois parfois et qui me relatent ce qui se passe dans leur pays. La situation n'est facile nulle part. Nous allons avoir un couvre-feu : peut-être que le terme effectivement est difficile mais nous ne sommes pas non plus en guerre. Le couvre-feu dit quand même bien ce qu'il veut dire. Il faut que l'on soit attentifs à ne pas se déplacer si cela n'est pas utile et, c'est vrai que si nous ne faisons pas cela, nous allons arriver à une situation dramatique. C'est vraiment un appel très solennel que je fais parce que nous avons tous une mission ici, une mission, que nous soyons dans la majorité, que nous soyons dans l'opposition. Nous connaissons du monde. Rappelons aux gens qu'il faut faire attention. Rappelons tout cela aux personnes qui ont envie pourtant de sortir, on peut le comprendre mais il faut faire très attention. Je le dis aussi parce que ce matin j'ai vu des gens qui me demandaient si c'était uniquement Lille où c'était également la Métropole Lilloise. Mais bien évidemment que c'est la Métropole Lilloise et ce sont toutes les villes et toutes les communes de la Métropole Lilloise qui sont concernées parce que c'est un effort conjoint. Quand les gens circulent de Comines, vont à Lille, reviennent, ils vont à Marcq, ils passent par Bondues, ils passent par toutes les communes. Je peux vous dire aussi que le taux de positivité sur la ville de Marcq-en-Barœul est important comme dans beaucoup de commune. Ce n'est pas pour faire peur aux gens, c'est la réalité. Je ne veux citer aucune autre commune que la mienne mais dans toutes les communes, il est extrêmement important et, dans certaines plus important encore que dans d'autres, et donc franchement nous avons une mission. Donc, nous allons bien sûr, dès demain en accord avec la Préfecture, distribuer un certain nombre de documents pour les enfants des écoles. C'était l'objet de l'information qui nous a été donnée par Monsieur BARNIER, Préfet mais nous allons le faire aussi dans les autres domaines : aux côtés de la Police Nationale, la Police Municipale va aussi jouer son rôle de bienveillance mais aussi de clarté pour que les gens comprennent bien qu'il faut faire très attention. Si nous voulons nous sortir et sortir de cette ornière dans laquelle vraiment se trouve plongé le monde entier aujourd'hui, il faut se mobiliser tous ensemble. Puis il faut aussi avoir plein d'espoir dans le génie humain et moi, quand je vois que l'Institut Pasteur est en passe de mettre à la disposition de nos concitoyens une solution médicale pour que l'on puisse soigner la maladie avant de trouver le vaccin utile, c'est formidable.

En ce moment où on se parle, il y a des chercheurs sur Lille qui sont en train de faire des expériences, qui sont en train de régler ce problème. Donc soyons aussi confiants mais mettons-nous en mesure et à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre. Je sais bien sûr que chacun ici autour de la table et que tous les Marcquois sont dans cette optique.

Merci à vous et bon week-end à tout le monde.